

Feux de forêts

Date de publication : 29 juillet 2026

EDITION NOUVELLE-AQUITAINE

Impact sanitaire des feux de forêts en Gironde et dans les Landes

Point au 28/07/2026 à 14h

Points clefs

- Feux de forêts majeurs dans les départements de la Gironde et des Landes depuis les 22 et 23 juillet 2026
- Episodes de pollution aux particules fines en lien avec les incendies dans ces deux départements
- Le dispositif de surveillance a mis en évidence pour la semaine du 20 au 26 juillet 2026 :
 - Une augmentation des recours aux soins pour asthme dans les services d'urgences et les associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole
 - Une tendance à la hausse de l'activité des services d'urgences de Bordeaux Métropole pour dyspnée - insuffisance respiratoire
 - Une tendance à la hausse des actes pour angoisse dans les associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole

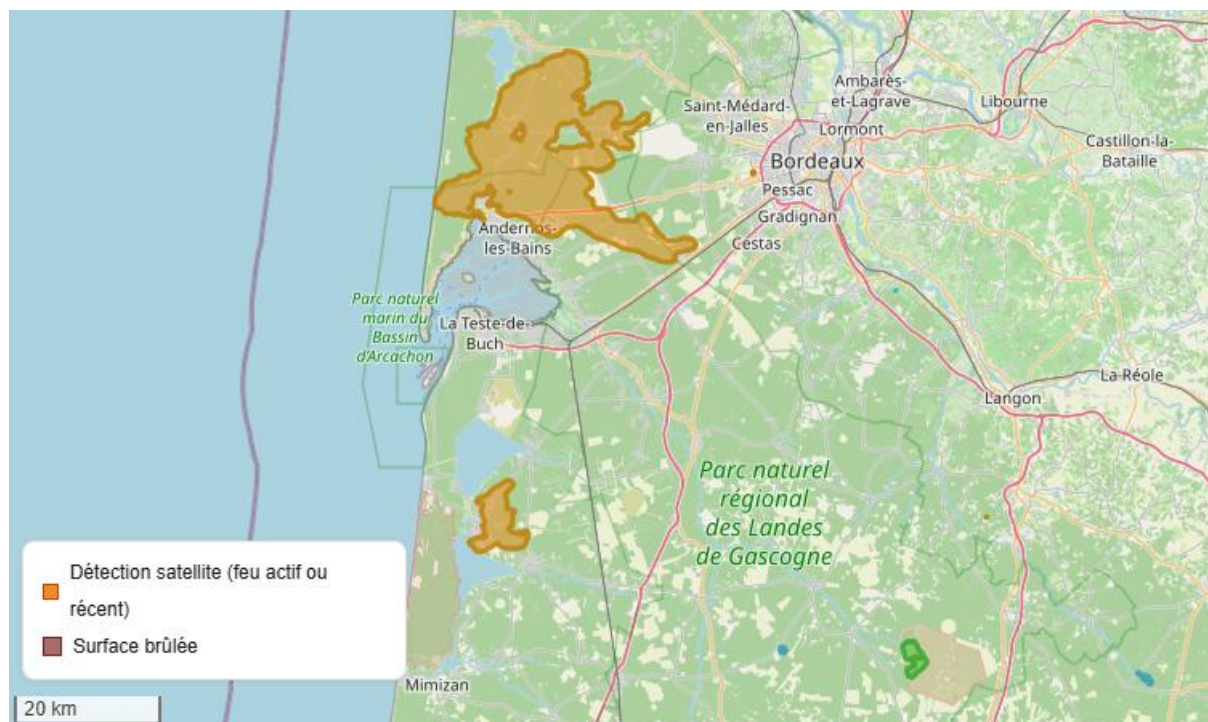
Contexte

Le 22 juillet 2026, un incendie majeur s'est déclaré sur la commune de Saumos située dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne en Gironde, une zone particulièrement exposée aux feux de forêts en raison de sa végétation dense (pins maritimes, bruyère et résineux) et de son climat sec estival. En raison des conditions météorologiques défavorables (températures élevées, vents forts et faible humidité), les flammes se sont rapidement étendues vers les communes voisines du Porge et de Lège-Cap-Ferret. Les habitants et vacanciers de ces trois communes ont été évacués les 22 et 23 juillet. L'incendie s'est ensuite étendu vers le sud en direction de la baie d'Arcachon, menaçant des zones touristiques très fréquentées en cette période estivale, et de nouvelles communes ont fait l'objet d'une évacuation le 24 juillet (Arès, Andernos-les-Bains, Lanton, Audenge et le Temple). La progression des feux vers l'est et les panaches de fumées ont conduit les autorités à de nouvelles évacuations préventives dans la nuit du 24 au 25 juillet pour les communes de Salaunes, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Jean-d'Illac, Le Haillan, Martignas-sur-Jalles, Sainte-Hélène, et une partie des communes de Lacanau, Eysines et Mérignac. Le 25 juillet, malgré les moyens déployés, le feu a contourné les barrières naturelles (cours d'eau, routes) et a de nouveau progressé, ce qui a conduit à l'évacuation de nouvelles communes (Marcheprime, Le Barp, Biganos, Mios et Cestas). Le 26 juillet 2026, le feu n'était toujours pas fixé. Depuis le 27 juillet 2026, la situation semble stabilisée. Le feu a parcouru 42 000 hectares, avec une centaine d'habitations détruites et plus de 220 000 personnes ont été évacuées, dont des patients/résidents d'établissements de santé et médico-sociaux. L'incendie n'est actuellement pas fixé ; par conséquent, la situation peut évoluer d'heure en heure.

Le 23 juillet 2026, un autre incendie majeur s'est déclaré sur la commune de Biscarrosse, située dans le département des Landes, une zone également très exposée aux feux de forêts. Les conditions météorologiques défavorables ont favorisé l'extension rapide des feux vers les communes voisines de Sanguinet et Parentis-en-Born. Les habitants et vacanciers de ces trois communes ont été évacués (pour Sanguinet, partie sud de la commune). Au 28 juillet 2026 à 13h, le feu est fixé ; il a parcouru plus de 3 600 hectares, avec une centaine d'habitations détruites, et environ 38 000 personnes ont été évacuées. Depuis le 27 juillet 2026, certains habitants ont pu regagner les habitations sur la commune de Biscarrosse.

Par ailleurs, le 28 juillet 2026, une procédure d'alerte de pollution de l'air ambiant (concentrations des PM10) a été émise pour la Gironde (pour la cinquième journée consécutive) et les Landes (pour la quatrième journée consécutive).

Carte 1. Feux détectés par satellite. Zones orangées : surfaces brûlées en Gironde et dans les Landes au 28 juillet 2026 à 12h



Source : données EFFIS/Copernicus

Les feux de forêts émettent des fumées composées de nombreux agents physiques et chimiques et la qualité de l'air en est directement impactée. Elles rejettent notamment des quantités importantes de particules fines dans l'atmosphère et d'autres gaz tels que le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone (CO), des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre ou encore des composés organiques volatils (COVs) et semivolatils (COSVs). Les particules fines (c'est-à-dire d'un diamètre inférieur à 2,5µm) peuvent être particulièrement nuisibles pour la santé humaine car elles peuvent pénétrer profondément dans les voies respiratoires. Différentes études ont établi un lien entre l'exposition aux particules fines des fumées d'incendies de végétation et le risque de pneumonie et d'asthme, le recours aux soins et les consultations pour affections oculaires et respiratoires notamment.

Aussi, plusieurs conséquences sanitaires en lien avec ces incendies pourraient être observées :

i/ les conséquences directement liées au feu, telles que les brûlures, les traumatismes ou encore un impact psychologique (stress, anxiété, troubles du sommeil...) ;

ii/ les conséquences liées à l'exposition au nuage de fumées telles que les intoxications au CO, l'irritation des voies aériennes supérieures ou inférieures et/ou l'aggravation des symptômes chez les personnes déjà atteintes d'une maladie respiratoire.

Dans ce contexte, un dispositif de surveillance relatif aux effets sanitaires à court terme de ces feux a été mis en place par Santé publique France Nouvelle-Aquitaine autour de la zone impactée par l'incendie à partir de l'activité des établissements de santé de proximité, depuis le 23 juillet 2026.

Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance repose sur l'analyse de données de morbidité recueillies en routine auprès des services d'urgences (réseau Oscour®) et des associations SOS Médecins.

Plusieurs indicateurs (nombre et proportion de passages / d'actes) sont recueillis dans les services d'urgences et les associations SOS Médecins et analysés sur un pas de temps quotidien :

- Activité globale : passages aux urgences, actes SOS Médecins toutes causes ;
- Pathologies respiratoires : asthme, dyspnée/insuffisance respiratoire aiguë, bronchites aiguës, toux / voies respiratoires hautes, pathologies ORL, bronchites chroniques ;
- Signes généraux : malaises, maux de tête / céphalées, vomissements ;
- Pathologies cardiaques : décompensation cardiaque, ischémie myocardique ;
- Autres pathologies : angoisse / troubles anxieux, états dépressifs, troubles de l'humeur, traumatismes, AVC, conjonctivites, brûlures et intoxications au CO.

Ces indicateurs sont déclinés sur les tranches d'âge suivantes : les moins de 15 ans, les 15-64 ans et les 65 ans et plus. Les données des services d'urgences proches des incendies (centre hospitalier d'Arcachon, clinique d'Arès, centres hospitaliers de Bordeaux Métropole pour la Gironde, centres hospitaliers de Dax et de Mont-de-Marsan pour les Landes) font l'objet d'un suivi particulier, ainsi que les associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole. Concernant l'épisode de pollution de l'air en cours, les données de surveillance sont analysées à l'échelle départementale pour la Gironde et les Landes.

Ce dispositif est complété par les données d'activité des Samu-Centres 15 de la Gironde et des Landes, fournies par l'Observatoire régional des urgences (ORU) de Nouvelle-Aquitaine.

Résultats

Activité toutes causes

En semaine 30-2026 (du 20 au 26 juillet), l'**activité toutes causes** des services d'urgences des centres hospitaliers d'Arcachon, Bordeaux Métropole, Dax et Mont-de-Marsan se situait dans les **fluctuations habituelles pour la période**, de même que l'activité toutes causes des associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole (Figures 1 à 5).

Concernant le nombre quotidien de dossiers de régulation médicale du Samu de Gironde, une tendance à la hausse a été observée entre le 23 et le 26 juillet 2026. Le nombre de dossiers reste toutefois dans les valeurs observées depuis le début du mois de juillet (Figure 6). Pour le Samu des Landes, une hausse du nombre quotidien de dossiers de régulation médicale a été observée entre le 22 et le 25 juillet 2026 ; le nombre de dossiers restant dans des valeurs habituellement observées. Le 26 juillet, l'activité est restée relativement stable (Figure 7).

Figure 1. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences toutes causes de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Centre hospitalier d'Arcachon – Gironde

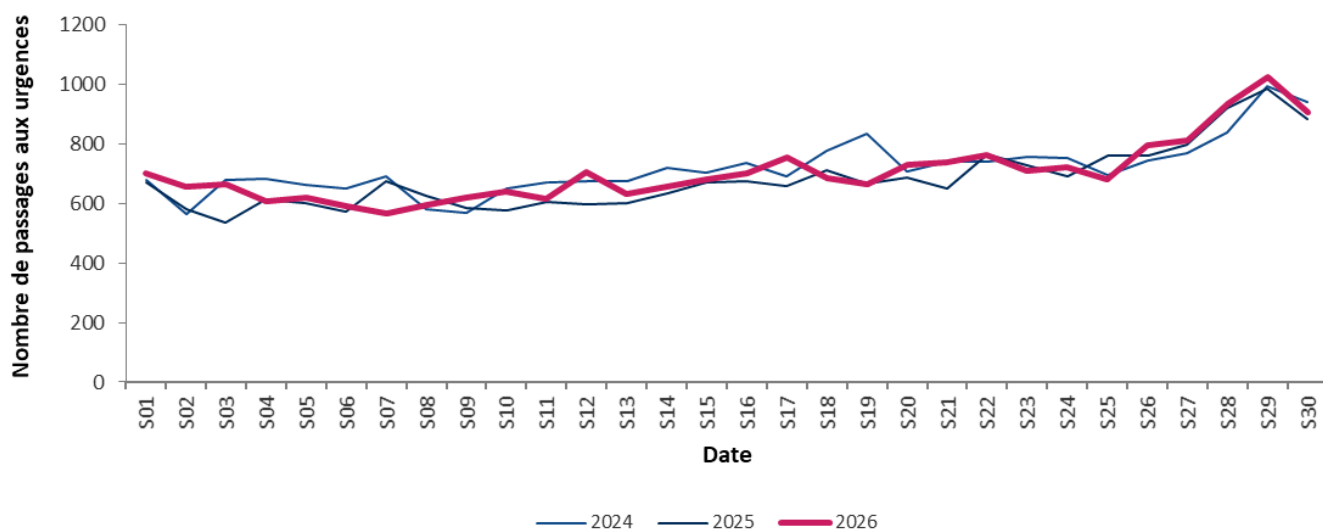


Figure 2. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences toutes causes de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Centres hospitaliers de Bordeaux Métropole – Gironde



Figure 3. Nombre hebdomadaire d'actes toutes causes de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole – Gironde

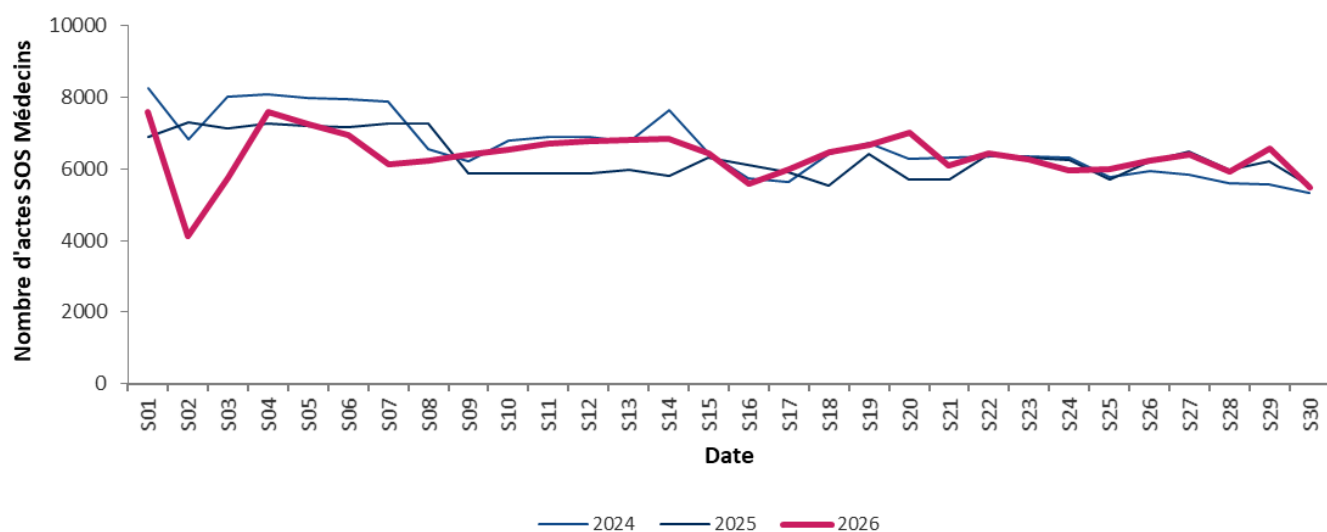


Figure 4. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences toutes causes de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Centre hospitalier de Dax – Landes

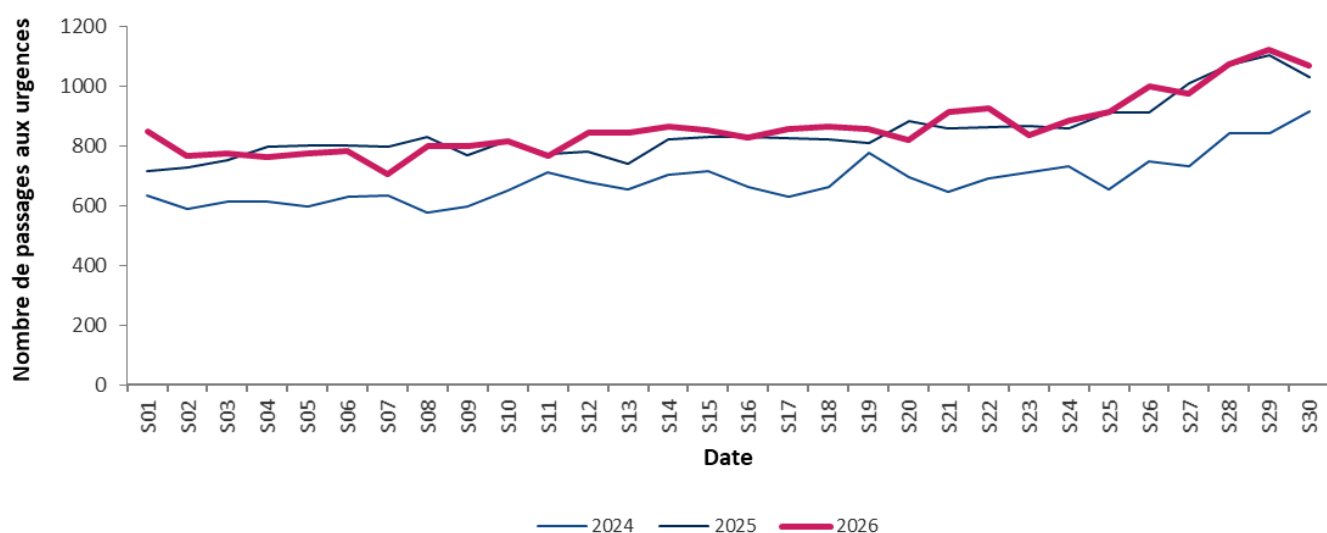


Figure 5. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences toutes causes de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Centre hospitalier de Mont-de-Marsan – Landes

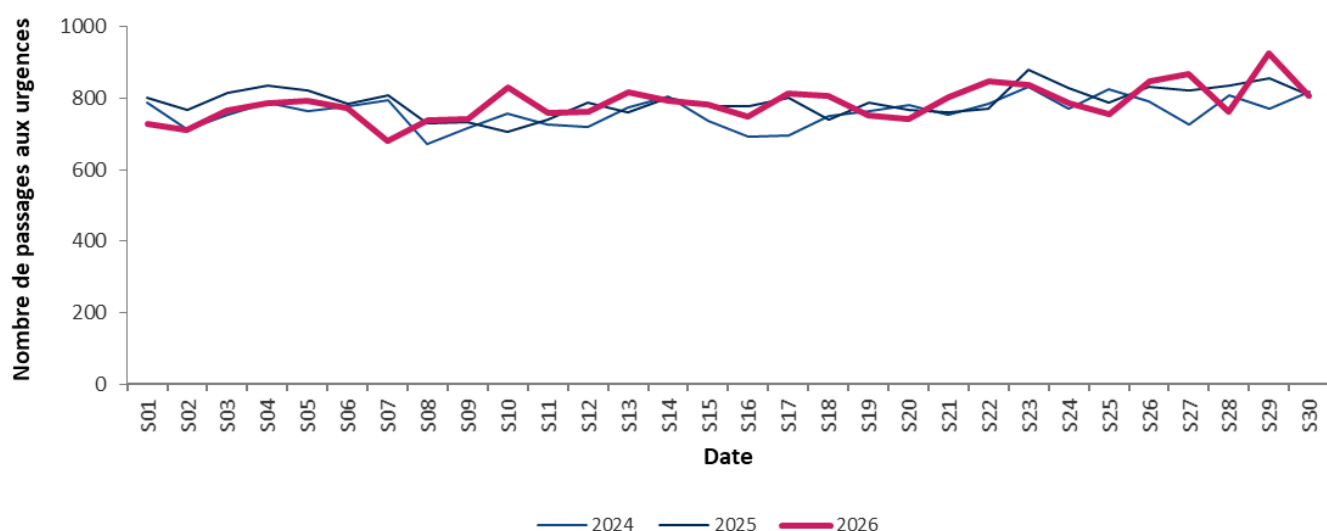
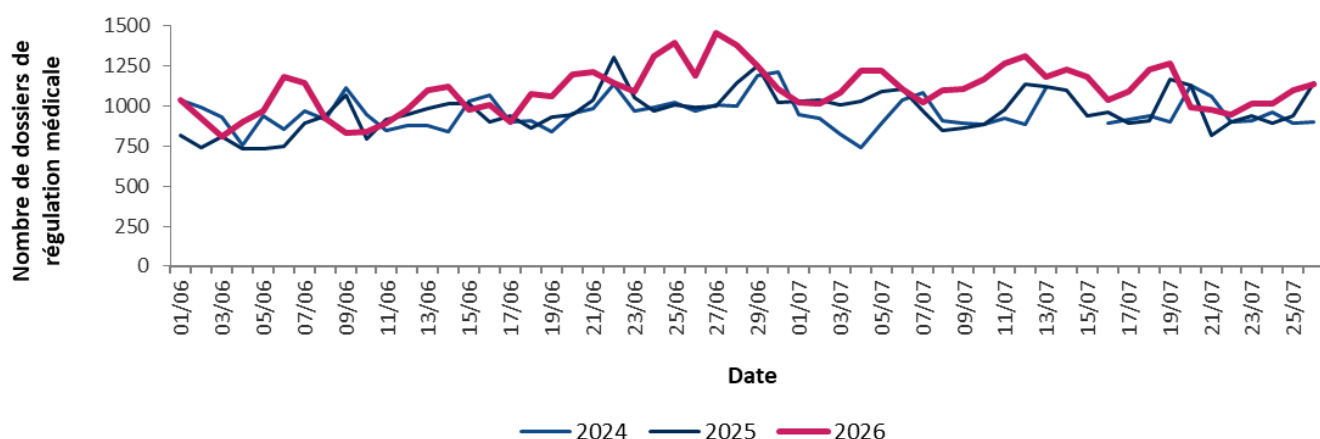
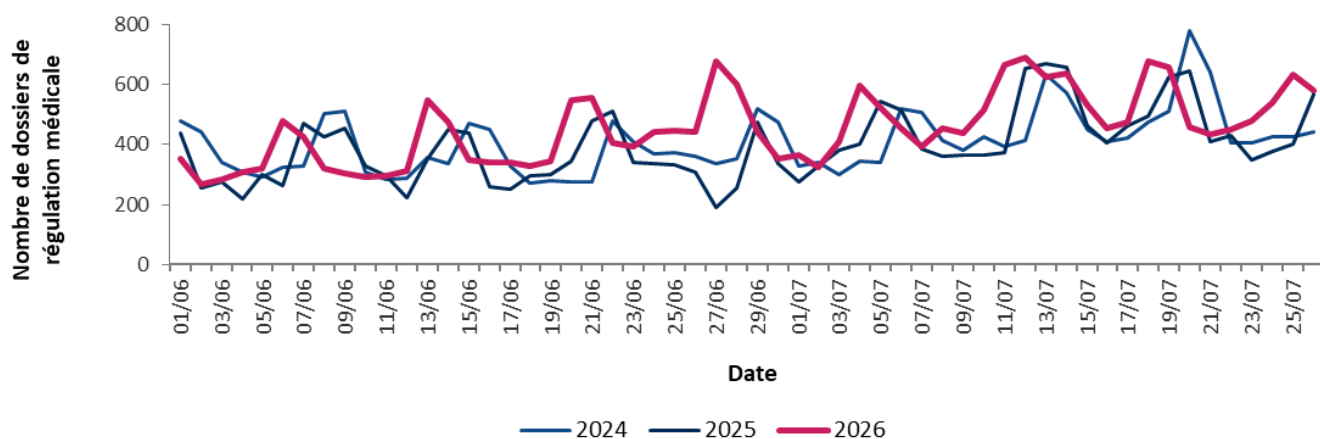


Figure 6. Nombre quotidien de dossiers de régulation médicale du 1^{er} juin au 26 juillet 2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Samu33 – Gironde



Source : Observatoire régional des urgences de Nouvelle-Aquitaine

Figure 7. Nombre quotidien de dossiers de régulation médicale du 1^{er} juin au 26 juillet 2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Samu40 – Landes



Source : Observatoire régional des urgences de Nouvelle-Aquitaine

Pathologies respiratoires

Entre le 24 et le 26 juillet 2026, une **hausse de la part d'activité pour asthme** des services d'urgences et des associations SOS Médecins de **Bordeaux Métropole** a été observée (Figures 8 et 9). Dans les associations SOS Médecins, la part d'activité pour asthme n'avait pas été aussi élevée depuis le début de l'année. Cette augmentation a été **confirmée par les professionnels de santé sur le terrain**. Le 27 juillet, une relative stabilité de la part d'activité a été observée aux urgences et dans les associations SOS Médecins.

En semaine 30-2026 (du 20 au 26 juillet), une **tendance à la hausse de la part d'activité pour dyspnée/insuffisance respiratoire** a été observée dans les services d'urgences de **Bordeaux Métropole** (Figure 10). L'activité des urgences et des associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole pour les autres pathologies respiratoires surveillées fluctuait dans des valeurs habituelles pour la période (Figures 11 à 13).

En semaine 30-2026, l'activité des services d'urgences d'Arcachon, de Dax et de Mont-de-Marsan pour toutes les pathologies respiratoires surveillées, y compris l'asthme, restait dans des valeurs habituelles pour la période (données non présentées).

Figure 8. Nombre quotidien de passages aux urgences pour asthme et part d'activité associée du 1^{er} juin au 27 juillet 2026 – Centres hospitaliers de Bordeaux Métropole – Gironde

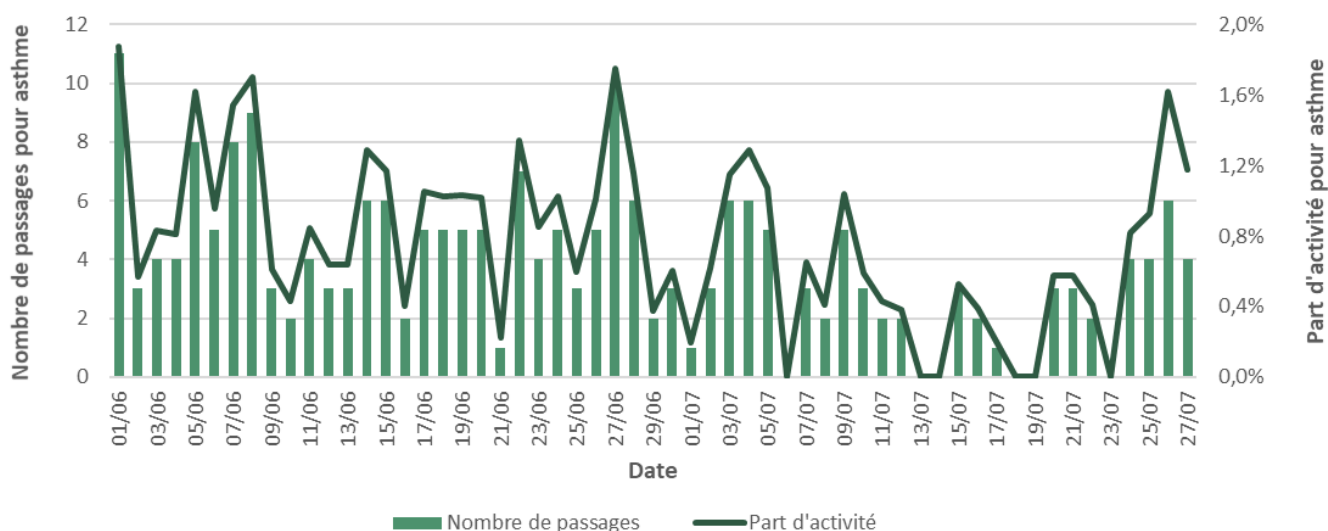


Figure 9. Nombre quotidien d'actes pour asthme et part d'activité associée du 1^{er} juin au 27 juillet 2026 – Associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole – Gironde

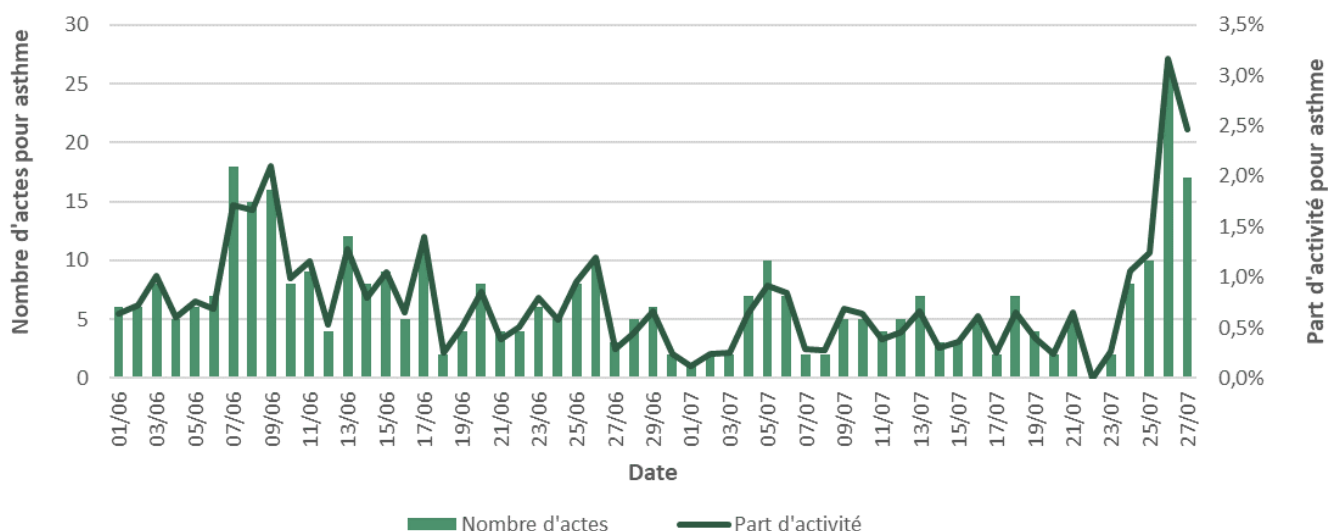


Figure 10. Proportion des passages aux urgences pour dyspnée/insuffisance respiratoire aiguë de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Centres hospitaliers de Bordeaux Métropole – Gironde

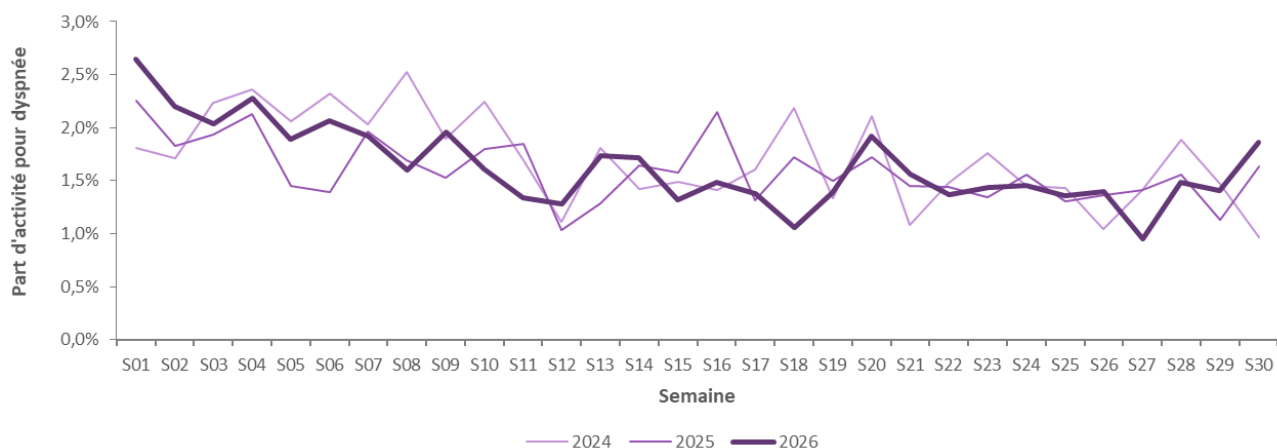


Figure 11. Proportion des passages aux urgences pour bronchite aiguë de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Centres hospitaliers de Bordeaux Métropole – Gironde

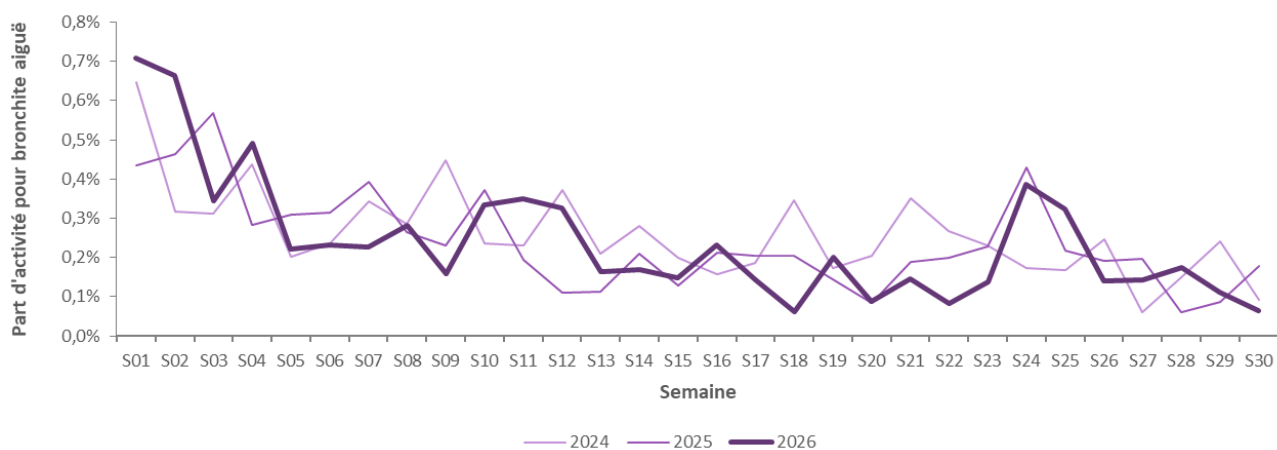


Figure 12. Proportion des passages aux urgences pour bronchite chronique de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Centres hospitaliers de Bordeaux Métropole – Gironde

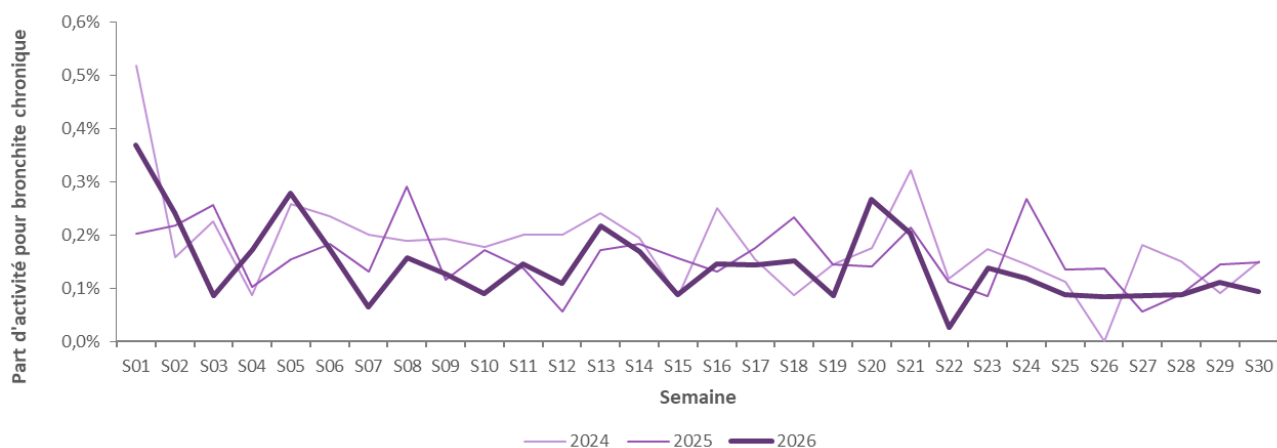
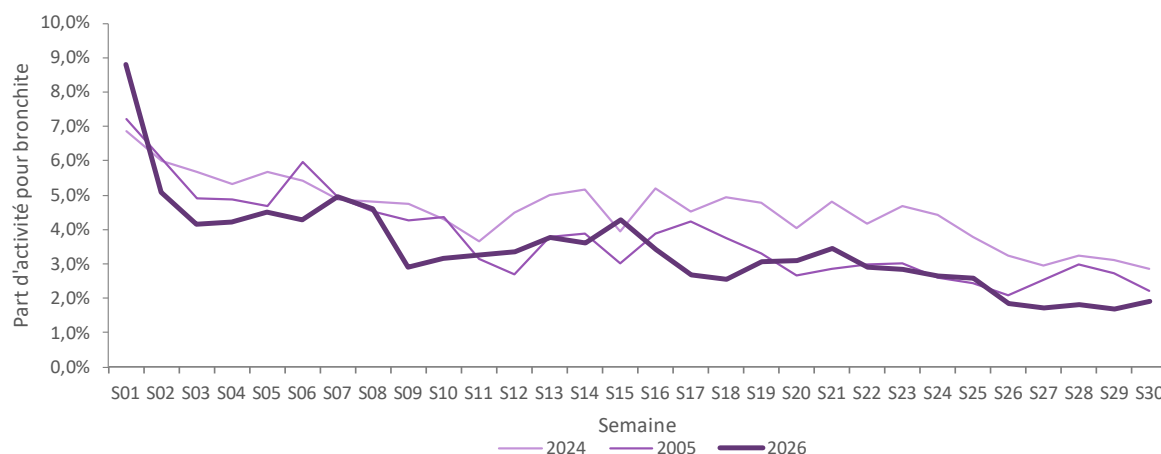


Figure 13. Proportion des actes pour bronchite de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole – Gironde



Malaises

Dans les associations **SOS Médecins de Bordeaux Métropole**, une **tendance à la hausse de la part d'activité pour malaises** a été observée en semaine 30-2026 (du 20 au 26 juillet) (Figure 14). En revanche, dans les centres hospitaliers de Bordeaux Métropole, la part d'activité pour malaises tendait à diminuer, après la hausse observée fin juin lors de l'épisode de canicule (Figure 15).

Dans les centres hospitaliers d'Arcachon, Dax et Mont-de-Marsan, l'activité des urgences pour malaises fluctue dans des valeurs habituelles pour la période (données non présentées).

Figure 14. Proportion d'actes pour malaises de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole – Gironde

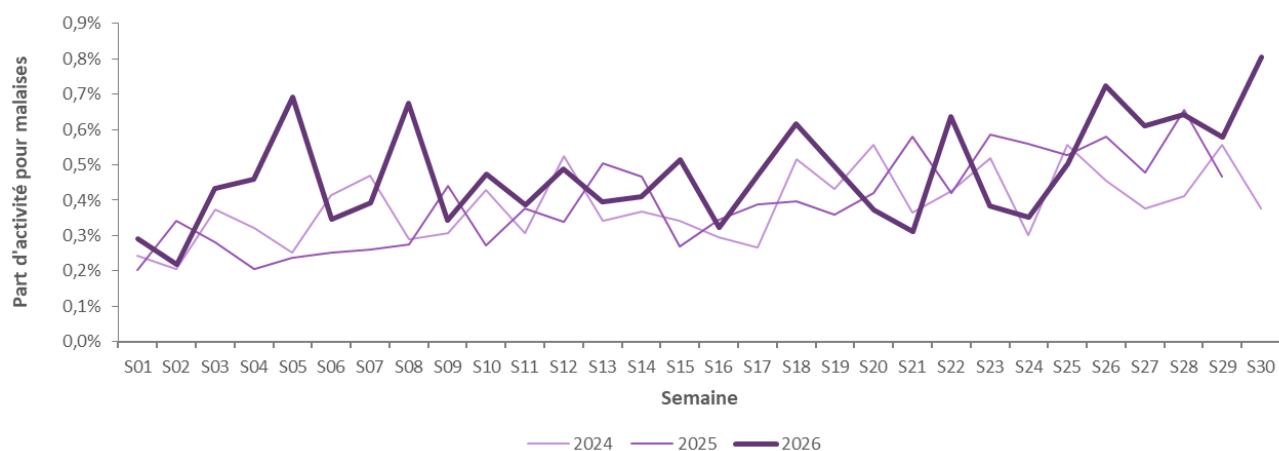
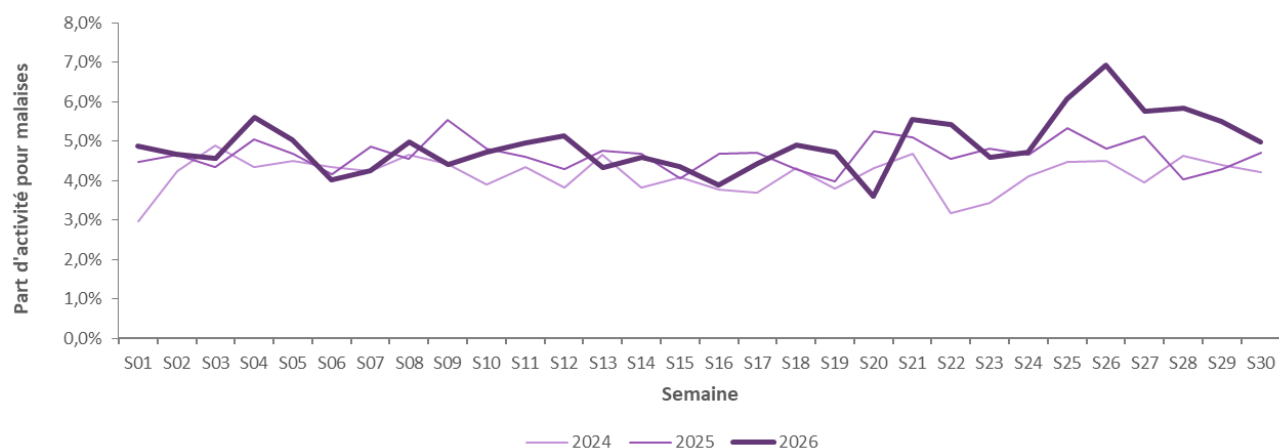


Figure 15. Proportion des passages aux urgences pour malaises de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Centres hospitaliers de Bordeaux Métropole – Gironde



Pathologies cardiaques

Les données des associations SOS Médecins et des services d'urgences de Bordeaux Métropole ne montrent pas de hausse inhabituelle des recours aux soins d'urgences pour pathologies cardiaques en semaine 30-2026 (du 20 au 26 juillet) (Figures 16 et 17).

Figure 16. Proportion des passages aux urgences pour ischémie myocardique de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – Centres hospitaliers de Bordeaux Métropole – Gironde

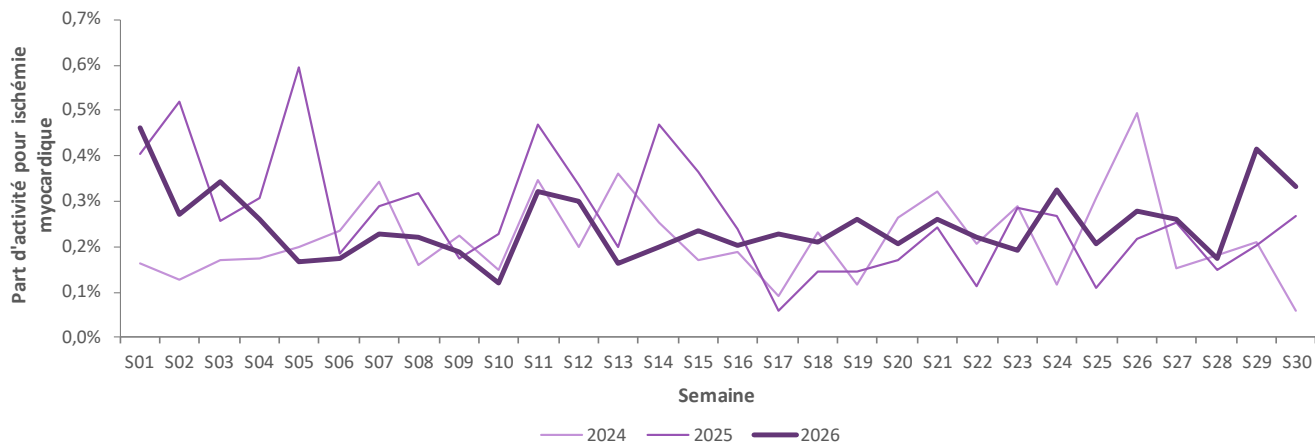


Figure 17. Proportion des actes pour ischémie myocardique de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – SOS Médecins Bordeaux Métropole – Gironde



Santé mentale

Une **tendance à la hausse de la part d'activité pour angoisse** a été observée dans les **associations SOS Médecins de Bordeaux Métropole** sur la semaine du 20 au 26 juillet 2026 (Figure 18).

Figure 18. Proportion des actes pour angoisse de la semaine 01-2026 à la semaine 30-2026 (comparaison avec 2024 et 2025) – SOS Médecins Bordeaux Métropole – Gironde



Conclusion

Le dispositif de surveillance en lien avec les feux de forêts et les épisodes de pollution en Gironde et dans les Landes montre un **impact sanitaire limité avec une tendance à la hausse des recours aux soins d'urgences pour asthme, dyspnée/insuffisance respiratoire, malaises et angoisse sur la semaine du 20 au 26 juillet 2026**. Ce bilan doit être toutefois nuancé car le système s'appuie uniquement sur les données des services d'urgences et des associations SOS Médecins, et ne couvre donc pas le secteur de la médecine libérale. Par ailleurs, le dispositif de surveillance ne permet pas d'identifier les personnes impactées, avec une symptomatologie plus ou moins sévère, qui n'ont pas consulté.

Déploiement de moyens exceptionnels

Santé publique France a été sollicitée dès le vendredi 24 juillet 2026 au soir par la mobilisation urgente de la **Réserve sanitaire (RS)** et de l'**Etablissement pharmaceutique (EP)**.

Un premier déstockage a été organisé dans la nuit de vendredi à samedi pour transférer en urgence de la plateforme nationale de Marolles vers Bordeaux 1,5 million de masques FFP2. Un flux logistique similaire a été organisé au départ de Toulouse pour un transfert d'un million de masques FFP2. Les transferts se poursuivent et 4 millions de masques au total seront transférés d'ici jeudi soir 30/07 vers Bordeaux.

La mobilisation des réservistes sanitaires a aussi débuté dans la nuit de vendredi à samedi avec une première équipe projetée dès samedi après-midi, pour atteindre 39 personnes mardi 28 juillet au soir. Ce renfort en ressources humaines est essentiellement affecté au Parc des expositions de Bordeaux et reste à disposition de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pour soutenir les équipes soignantes locales dans les jours à venir.

Recommandations et mesures de protection

En cas d'exposition aux fumées, les autorités sanitaires recommandent fortement de porter un masque de protection filtrant type FFP2. Le niveau de filtration doit être adapté à l'épaisseur des fumées et à la fragilité des personnes (exemples : problèmes cardio-respiratoires, asthme, maladies pulmonaires, femmes enceintes, jeunes enfants...).

Dans les zones où parviennent les fumées des feux de forêts, les recommandations pour éviter les irritations consistent, pour tous, à :

- Limiter les déplacements et le temps passé à l'extérieur, éviter les activités physiques en plein air dans le secteur ;
- Garder les portes et fenêtres fermées et n'aérer que lorsque les conditions le permettent ;
- Occulter les aérations avec des linges humides, arrêter les VMC durant les épisodes de fumées ;
- Veiller à la qualité de l'air à l'intérieur de son domicile (éviter l'encens, les bougies, etc.) ;
- Surveiller de près les personnes à risque.

Pour une simple sensation d'odeur gênante et/ou d'irritation des voies respiratoires supérieures, il n'est pas nécessaire de solliciter le médecin traitant, ni d'appeler le numéro d'urgence du Samu-Centre 15.

Lors du retour à domicile après une évacuation en lien avec les incendies, il est recommandé :

- De nettoyer soigneusement l'intérieur de la maison à la lingette humide (sur toutes les surfaces : meubles et objets de la maison) et les sols à la serpillière mouillée, mais aussi les fenêtres, le mobilier et les jeux extérieurs, les abords (terrasses...), et uniquement à l'eau ;
- De ne pas utiliser de nettoyeur haute pression ou de souffleur pouvant mettre en suspension des particules fines ;
- De ne pas effectuer de balayage à sec ;
- De ne pas utiliser d'aspirateur ménager (dont la qualité de filtration n'est pas connue) ;
- Lors du nettoyage, de se protéger en portant un masque, des gants de ménage et des vêtements à manches longues ; après le nettoyage et le retrait des gants et du masque, se laver les mains puis le visage à l'eau et au savon ;
- De nettoyer régulièrement à l'eau les filtres des climatiseurs durant les semaines suivant le sinistre ;
- De bien nettoyer les fruits et légumes du jardin auto-produits et de les peler avant de les consommer.

Personnes à risque : une vigilance particulière nécessaire

Sont particulièrement concernées les personnes ayant des antécédents respiratoires de type asthme, insuffisance respiratoire chronique ou autres pathologies respiratoires, ainsi que les personnes présentant une insuffisance cardiaque, pour lesquelles les effets irritants des fumées peuvent aggraver leur pathologie. Pour ces personnes à risque, il est recommandé de porter un masque FFP2 quand ils sont confrontés à une exposition directe aux fumées.

En cas d'apparition de symptômes ou d'une gêne respiratoire, les personnes à risque doivent se rapprocher d'un médecin généraliste ou à défaut, en fonction de l'intensité des symptômes ou de la gêne respiratoire, contacter le 15.

Pour plus d'information concernant les recommandations sanitaires et les conduites à tenir :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-lair-et-pollution-atmospherique>

Pour en savoir plus...

- Site Internet de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>
- Site de l'ANSES : www.anses.fr/fr/content/feux-de-foret-effets-sur-sante
- Site Internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>
- Site Internet d'Atmo Nouvelle-Aquitaine : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>

Remerciements

Santé publique France Nouvelle-Aquitaine tient à remercier : l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, les Samu – Centre 15, les associations SOS Médecins, les établissements de santé, l'ORU Nouvelle-Aquitaine, Atmo Nouvelle-Aquitaine, les SDIS, la CUMP zone Sud-Ouest, les Préfectures de la Gironde et des Landes.

Rédaction : équipe de Santé publique France en région Nouvelle-Aquitaine

Pour nous citer : Bulletin Impact sanitaire des feux de forêts. Situation au 29 juillet 2026. Edition régionale Nouvelle-Aquitaine. Saint-Maurice : Santé publique France, 11 p., 2026.

Directrice de publication : Aude de Viviés, directrice générale par intérim

Dépôt légal : 29 juillet 2026

Contacts : nouvelle.aquitaine@santepubliquefrance.fr et presse@santepubliquefrance.fr